



**Ville d'Angoulême**  
**Extrait du registre des délibérations**  
**Aides à projet au profit des actions culturelles**

DE20200205\_19

Rapporteuse :  
Elise VOUVET

Conseil municipal du 5 février 2020

Télétransmise à la Préfecture le 06 FEV. 2020  
Affichée le 7 février 2020

L'an deux mille vingt, le cinq février à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 29 janvier 2020

**Membres présents :**

M. Xavier BONNEFONT, M. Vincent YOU, M. Philippe VERGNAUD, M. François ELIE, Mme Elise VOUVET, M. Joël GUITTON, Mme Isabelle LAGRANGE, M. Patrick BOURGOIN, Mme Véronique DE MAILLARD, M. Pascal MONIER, Mme Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. Denis DEBROSSE, Mme Danielle CHAUVET, M. Gérard MARQUET, M. Laïd BOUAZZA, Mme José BOUTTEMY, M. Jean-Pol GATELLIER, Mme Martine FRANCOIS-ROUGIER, Mme Véronique ARLOT, M. Gilbert PIERRE-JUSTIN, Mme Valérie DUBOIS, M. Jean-Philippe POUSSET, M. Murat OZDEMIR, M. Guillaume CHUPIN, M. Arnaud JUIN, Mme Michèle LACROIX-FAYE, M. Kader BOUAZZA, M. Jean-Paul PAIN, Mme Brigitte RICCI, Mme Catherine PEREZ, Mme Françoise COUTANT

**Etai(e)nt absent(e)s :**

Mme Elisabete SERRALHEIRO, M. Rabah ACHARKI, Mme Samantha BOURGOGNE, Mme Noura LAÏRI

**Ont donné procuration :**

- Mme Stéphanie GARCIA à M. Xavier BONNEFONT
- Mme Elisabeth LASBUGUES à M. Patrick BOURGOIN
- Mme Anne-Sophie BIDOIRE à Mme Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU
- Mme Cécile MACULA à Mme Michèle LACROIX-FAYE
- M. Patrick LEMAIRE à M. Joël GUITTON
- M. Jacky BOUCHAUD à M. Kader BOUAZZA
- M. Philippe LAVAUD à M. Jean-Paul PAIN
- Madame Lionelle MORANGE à Mme Catherine PEREZ

Certifié exécutoire  
Pour le Maire,  
La Responsable du service  
Assemblées  
Catherine ALLARD

**Président de séance** : M. Xavier BONNEFONT

**Secrétaire de séance** : M. Pascal MONIER

**Aides à projet au profit des actions culturelles**

Développement des Arts et de la Culture  
id : 2903

Conseil municipal  
5 février 2020

19

Rapporteuse : Elise VOUVET

De nombreux acteurs locaux s'engagent chaque année pour favoriser l'animation culturelle du territoire de la ville et sollicitent, dans ce cadre, un soutien financier de la collectivité.

L'analyse des différentes demandes de subventions nous permet de retenir les projets ci-dessous eu égard de leur pertinence et de leurs retombées pour le rayonnement et l'attractivité d'Angoulême.

**L'atelier du Marquis de Crocogoule**

Pour permettre aux différents auteurs fréquentant l'Atelier de travailler dans les meilleures conditions possibles, l'espace reprographie équipé de matériel spécifique doit être structuré. Ainsi les auteurs auront à leur disposition du matériel et un endroit consacré à la reproduction de dessins. Pour mener à bien ce projet, l'association a sollicité une subvention de 2 000 euros auprès de la collectivité pour un budget total de 3 120 euros.

**L'Émoi photographique** organise son 8ème festival du 28 mars au 03 mai 2020. Composé d'expositions présentées dans différents lieux d'Angoulême (Musée d'Angoulême, Hôtel Saint-Simon, cour de l'Hôtel de Ville, Théâtre d'Angoulême, Halles..) et de GrandAngoulême, la thématique 2020 retenue est le « Détournement ». Des conférences, des temps de rencontre, des lectures de portfolio, des projections, complètent le programme. Le public visé s'étend du tout public au scolaire, des photographes amateurs aux professionnels.

Pour mener à bien ce projet, l'association a sollicité une subvention de 6 000 euros auprès de la collectivité pour un budget total de 67 400 euros.

**Le Festival du Film Court d'Angoulême** organise du 1er au 5 avril 2020 à l'Espace Franquin, le Festival International du Film Court d'Angoulême. Pour faire découvrir au plus grand nombre ce format cinématographique, un focus sur Patard et Aubier, réalisateurs Belges de « Ernest et Célestine » et de « Panique au village » complètera une programmation 2020 autour du Québec et notamment de Saguenay, ville jumelle d'Angoulême. De nombreuses séances seront réservées au public scolaire.

Pour mener à bien ce projet, l'association a sollicité une subvention de 2 000 euros auprès de la collectivité pour un budget total de 28 230 euros.

**Prenez du relief** organise trois manifestations d'envergures de promotion et de médiation des nouvelles formes cinématographiques et audiovisuelles innovantes. Des conférences, des projections et des actions d'éducation et de médiation permettront d'appréhender la 3D, la réalité augmentée, la réalité virtuelle et l'intelligence artificielle.

Les trois projets sont :

- la Fête du court métrage du 13 au 19 mars 2020
- le K.Dick, portera cette année sur la réalité virtuelle et augmentée en août 2020
- la 9ème édition Festival Courant 3D, du 8 au 12 octobre 2020.

Pour mener à bien ces projets, l'association a sollicité une subvention de 4 000 euros auprès de la collectivité pour un budget total de 116 450 euros.

**Sisyphé Vidéo** sollicite le soutien de la Ville pour la réalisation de trois projets :

- L'atelier Média : il doit permettre notamment de développer la pratique audiovisuelle comme moyen d'expression dans les quartiers et de favoriser la montée en compétence des médiateurs dans le domaine de l'éducation au médias. Cette année, une action complémentaire viendra enrichir l'atelier : la réalisation d'un documentaire de création sur un modèle participatif
  - Champ contre champ : cette action vise à valoriser les pratiques audiovisuelles des jeunes de 12 à 25 ans (hors temps scolaire) en les accompagnant, en favorisant l'autonomie des jeunes réalisateurs locaux et en facilitant le lien entre amateurs et professionnels
  - Rezonances-TV : pour mettre en avant la création et la production locale issues des écoles de l'image, ce média participatif et citoyen favorise une diffusion dans les quartiers via des projections gratuites et des ateliers.
- Pour mener à bien ces projets, l'association a sollicité une subvention de 4 000 euros auprès de la collectivité pour un budget total de 105 300 euros.

**L'association Tatiniass** organise, du 26 au 31 octobre 2020, une nouvelle édition du Grand festival de la danse d'Angoulême. Pendant 5 jours, le public pourra vibrer et échanger autour de la danse, découvrir de nouveaux styles et univers portés par des artistes locaux et internationaux. Des stages, des démonstrations et des soirées à thèmes auront lieu à l'Espace Franquin, au Champ de Mars, à Nautilus ... Pour mener à bien ce projet, l'association a sollicité une subvention de 5 000 euros auprès de la collectivité pour un budget total de 87 000 euros

Considérant les objectifs poursuivis par ces partenaires, la Ville d'Angoulême envisage de soutenir ces initiatives à vocation culturelle pour un montant total de 16 000 euros.

Au regard des éléments exposés, il vous est proposé :

- d'octroyer des subventions dans les conditions suivantes :
  - 2 000 euros au profit de l'association Atelier du Marquis de Crocogoule pour son projet « espace reprographie »
  - 3 000 euros au profit de L'association Émoi photographie pour son projet « Émoi photographique 2020 »
  - 2 000 euros au profit de l'association Festival du film court son projet « Festival international du film court d'Angoulême 2020 »
  - 4 000 euros au profit de l'association Prenez du relief pour ses projets « la Fête du court métrage », « K.Dick » et « le Festival Courant 3D »
  - 3 000 euros au profit de l'association Sisyphe vidéo pour ses projets « Atelier média », « Champ contre champ » et Rezonances-TV»
  - 2 000 euros au profit de l'association Tatiniass pour son projet « Grand festival de la danse d'Angoulême 2020 »
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition de la rapporteure.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour  
5 février 2020

Pour extrait conforme,  
P/Le Maire,

Pour le Maire, l'Adjoint  
François ELIE  
Adjoint délégué

aux Ressources Humaines  
Qualité du service public

Evaluation des politiques publiques



Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

